

Grésy sur Isère, le 11 avril 2017

SAE de Valaurie-Roussas
Mairie de Roussas
Le Village
26230 ROUSSAS

A l'attention de Monsieur le Président

Objet : Autorisation et protection des captages de Pré Jarnier et des Clavons

INFORMATION

Dans le cadre des études liées à la définition des périmètres de protection des captages de Pré Jarnier et des Clavons, situés sur la commune de Réauville et destinés à l'alimentation en eau potable du SAE de Valaurie-Roussas, la Société Cohérence va réaliser, sur demande du Département de la Drôme, une double expérience de traçage des eaux, d'une part celles du canal à la sortie de la station d'épuration de Réauville, d'autre part celles issues de la filière d'assainissement autonome de la ferme les Eybrachas, afin de vérifier d'éventuelles communications entre ces derniers et les eaux souterraines dérivées par les captages précités.

Le canal en aval de la station d'épuration de Réauville sera ainsi **temporairement coloré en vert fluorescent** le jeudi 27 avril 2015. Cette coloration, ainsi que celle exécutée dans la filière d'assainissement autonome des Eybrachas (**colorant rose fluorescent**) pourront venir également affecter les eaux dans les captages eux-mêmes et par conséquent dans le réseau d'alimentation en eau potable intercommunal, ce dès le 27 avril ainsi que dans les jours qui suivent.

Les colorants utilisés, l'Uranine (ou Fluorescéine), vert fluo, et la Sulforhodamine B, rose fluo, ne présentent aucune écotoxicité. Il peuvent néanmoins entraîner des désagréments pour les abonnés (coloration temporaire du linge,...).

*Pour de plus amples informations, nous vous remercions de bien vouloir contacter denysbourgeois@coherence-eau.fr,
Tél : 04 79 31 21 03*